



Pas de chasse aux sorcières S.V.P. !

Avant que l'affaire des bonus de l'UBS ne dégénère en chasse aux sorcières à l'encontre des tous les collaborateurs et collaboratrices du secteur bancaire suisse, l'Association suisse des employés de banque (ASEB) tient à rappeler les points suivants :

- Le salaire fixe moyen des employés de banque est de 5'880 CHF par mois (12 mois) dans des cantons tels que Fribourg, Neuchâtel, Jura, Valais, Thurgovie, etc.
- Il est de 7'670 sur les places financières et bancaires (Zürich, Genève, Lugano, Bâle, etc.)
- Le personnel bancaire n'a plus de 13^e salaire depuis plus de 10 ans. Il a été remplacé par le bonus.
- La majorité des contrats de travail du secteur bancaire prévoit une part fixe et une part variable du salaire. La part variable étant le bonus.
- Les bonus des employés-ées représentent dans leur grande majorité au maximum un salaire mensuel, rarement deux.
- Les exigences des banques sont extrêmement élevées non seulement en qualité du travail, mais également en disponibilité. Les employés de banque sont les champions suisses du cumul des heures supplémentaires.

Enfin les banques sont en concurrence sur le marché du travail du secteur financier. Concurrence qui a contribué aux excès dénoncés aujourd'hui.

L'ASEB invite donc ses partenaires à négocier avec elle un « gentlemen agreement » sur une politique salariale équitable pour les employés et mesurées pour les employeurs de notre branche. Un tel accord doit protéger les collaborateurs et collaboratrices d'attaques non seulement injustifiées voire blessantes, mais aussi d'une détérioration grave du climat de travail. Enfin, la violence des réactions du public suite à l'annonce du versement de bonus par l'UBS exige d'urgence un changement de cap si, les banques - toutes les banques - veulent regagner la confiance des habitants de ce pays.

Mary-France Goy
Secrétaire centrale
Association Suisse des Employés de Banque (ASEB)

079 408 92 40